COMMUNE D'AUZERS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Conseil Municipal et le bureau du CCAS de la Commune d'AUZERS se sont réunis le jeudi 15 avril 2021 à 19heures pour voter leurs budgets respectifs. Les trois documents budgétaires (Commune, Service Assainissement, CCAS) peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.
Ils ont été établis avec la volonté :
- d'assurer un service public efficace et adapté aux besoins locaux de la population qui compte 170 habitants, (source INSEE) sans oublier les personnes en résidence secondaire ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager surtout pour le budget communal une meilleure capacité d'autofinancement pour un exercice sur lequel sont notamment programmés des travaux d'amélioration sur l'Auberge communale et la finalisation de l'opération d'adressage ;
- de continuer à apporter une aide bienveillante et personnalisée à chacun à travers le budget du CCAS.

II. Commune - Section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux s'équilibre à **la somme de 338 552,00 €.**

Les principales recettes de fonctionnement proviennent :
* des dotations et des participations de l'Etat pour 133 323,00 € ;
* des impôts et taxes pour 126 200,00 € dont 108 976,00 € d'impôts directs locaux ;
* du revenu des immeubles et autres produits de gestion courante pour 12 274,00 € ;
* du résultat de fonctionnement reporté pour 58 336,48 €.

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées par :
* les charges à caractère général pour 81 830,00 € ;
* les charges de personnel et frais assimilés pour 78 627,00 € ;
* les charges de gestion courante pour 31 616,00 € ;
* les charges financières comprenant essentiellement les intérêts de la dette pour 2 985,00 € ;
* le poste virement à la section investissement, lequel se voit doté de **la coquette somme de 126 000,00 €** qui servira à financer les projets 2021.

Au final, ce dernier point évoqué représente l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement et constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	81 830,00	Atténuations de charges	00,00
Dépenses de personnel	78 627,00	Produits des services, domaine et ventes diverses	8 266,00
Autres dépenses de gestion courante	31 616,00	Impôts et taxes	126 200,00
Dépenses financières	3 185,00	Dotations et participations	133 323,00
Atténuations de produits	7 529,00	Autres recettes de gestion courante	12 274,00
Autres dépenses	00,00	Recettes exceptionnelles	152,52
Dépenses imprévues	6 634,07	Autres recettes	00,00
Total dépenses réelles	**209 421,07**	**Total recettes réelles**	**280 215,52**
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 130.93	Produits (écritures d'ordre entre sections)	00.00
Virement à la section d'investissement	126 000,00	Résultat reporté	58 336,48
Total général	**338 552,00**	**Total général**	**338 552,00**

c) La fiscalité

Un changement d'importance intervient cette année dans la fiscalité directe locale. En effet, pour compenser la perte de ressources communales causée par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat transfère aux communes la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, le taux communal pour le foncier bâti sera donc calculé à partir du taux communal 2021 fixé à 15,24% additionné au taux départemental 2020 fixé à 23,56%, soit un taux global 2021 pour la taxe foncière sur le bâti de 38,80%.

Les taux d'imposition des deux taxes communales pour l'année 2021 sont votés, selon le détail suivant :

* Taxe foncière sur le bâti 38,80%
* Taxe foncière sur le non bâti 115,56%

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat sont globalement en légère augmentation, elles s'élèvent à 96 305,00 € pour la DGF, à 22 059,00 € pour la dotation de solidarité rurale et à 6 054,00 € pour la dotation particulière élus locaux, **soit un total de 124 418,00 €** contre un total encaissé de 120 943,00 € sur l'exercice 2020.

III. Commune - Section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à **la somme de 328 487,02 €.**

Cette année il sera centré sur les principaux postes de dépenses suivants :
* le déficit d'investissement reporté pour 149 229,65 € ;
* le remboursement du capital 2021 des emprunts pour 21 248,00 € ;
* les travaux de voirie avec 41 000,00 € (provision) ;
* l'achat de matériel, outillage, mobilier divers pour 29 419,00 €, sur ce poste sera notamment payé l'épareuse neuve, livrée en toute fin d'année dernière après la clôture des comptes ;
* l'OPAH pour 9 000,00 € ;
* l'adressage avec 8 196,00 €, cette somme comprend le solde de la prestation dû à la Poste pour 3 096,00 € et 5 100 € pour la confection des plaques des rues et des numéros des habitations.

Quant aux principales recettes elles émanent :
* du virement de la section de fonctionnement pour 126 000,00 € ;
* de l'excédent 2020 affecté à l'investissement pour 127 568,63 € ;
* du FCTVA (2020) pour 14 478,00 € ;
* de diverses subventions notifiées pour la réalisation du programme de voirie 2020 (Route de Larbonnet) pour un montant total de 21 537,00 € ;
* du solde de diverses subventions notifiées pour la partie atelier d'art dans le cadre de l'aménagement de l'immeuble de l'ancienne école, soit 6 981,46 € ;
* d'un emprunt de 20 000,00 € pour l'achat de l'épareuse, lequel a été viré sur le compte de la Commune en janvier 2021.

b) <u>Dépenses et recettes de la section d'investissement</u>

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	149 229,65	Virement de la section de fonctionnement	126 000,00
Remboursement du capital des emprunts	21 248,00	FCTVA (2020)	14 478,00
Achat matériel, Outillage, mobilier	29 419,00	Excédent 2020 affecté à l'investissement	127 568,63
OPAH	9 000,00	Produits cession matériels	2 600,00
Travaux bâtiments	3 700,00	Subvention (atelier d'art)	6 981,46
Travaux hôtel restaurant	59 476,37	Subvention Départ Fds Cantal Solid Bonus 2021	4 691,00
Travaux électrification + Téléphone dont travaux à veddes	5 718,00	Fds Concours SDEC	3 130,93
Travaux voirie	41 000,00	DETR voirie 2020 Fds Cantal Solidaire 2020	10 001,00 11 536,00
Cautions locataires	1 500,00	Cautions locataires	1 500,00
Adressage	8 196,00	Emprunt épareuse	20 000,00
Total général	**328 487,02**	**Total général**	**328 487,02**

c) <u>Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants</u> :

- l'achat de matériels divers et l'achèvement de l'opération d'adressage dans le Bourg et les villages ;
- l'amélioration de l'Auberge communale avec divers travaux dont : la modernisation de la cuisine avec la mise en place de matériels neufs, la rénovation de la salle de restaurant, le ravalement de la façade (partie peinte) incluant la peinture de l'ensemble des huisseries, la reprise des terrasses ce qui induira la pose d'un nouveau garde-corps barreaudé en aluminium, l'installation d'un store et l'installation d'un portail neuf sur la cour arrière.

A noter que les investissements programmés à l'Auberge ont pour objectifs et résultats attendus : la mise en valeur d'un patrimoine bâti situé en plein Centre-Bourg, l'attractivité du lieu, du cadre et le confort de la clientèle, la sécurité, l'hygiène et le respect des normes obligatoires, la modernisation de l'outil de travail pour l'exploitant, le développement et la viabilité de l'Auberge communale dernier commerce du village certes mais aussi l'un des derniers lieux d'échanges et de convivialité pour les habitants et les touristes, le rayonnement et la renommée de l'Auberge sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac et bien au-delà, AUZERS, se situant sur la route des châteaux d'Auvergne.

d) <u>Les subventions d'investissements attendues sont les suivantes</u> :

- Aides programme de voirie pour Larbonnet : DETR 2020 (reliquat) – 10 001,00 € et Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire 2020 – 11 536,00 € ;
- Solde de diverses aides pour la partie atelier d'art : DETR – 2 445,66 € et Région CAR – 4 535,80 € ;
- Subvention du Conseil Départemental 2021 pour les futurs travaux de l'Auberge au titre du Fonds Cantal Solidaire Bonus – 4 691,00 €. Sur ce dossier les concours respectifs de l'Etat (DETR 2021) et de la Région au titre du dispositif Bonus Relance (2020-2021) ont été sollicités.

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement

Elles s'équilibrent à la somme de	**338 552,00 €**

b) Recettes et dépenses d'investissement

Elles s'équilibrent à la somme de	**328 487,02 €**
* Recettes, restes à réaliser au 31/12/2020	49 075,46 €
* Recettes nouvelles 2021	279 411,56 €
* Dépenses, restes à réaliser au 31/12/2020	27 414,44 €
* Dépenses nouvelles 2021 (déficit inclus de 149 229,65 €)	301 072,58 €

c) Total du budget 2021 toutes sections confondues **667 039,02 €**

d) Les principaux ratios

* Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à 1 232,00 € ;
* Les recettes réelles de fonctionnement par habitant représentent 1 648,00 € ;
* Le produit des impôts locaux est de 641,00 € par habitant ;
* **La CAF brute** (recettes de fonctionnement réelles - dépenses de fonctionnement réelles) **s'établit à 70 794,45 €, soit 416,00 € par habitant.**

e) Etat de la dette

L'encours de la dette est au 31 décembre 2020 de 126 767,01 € ce qui représente 746,00 € par habitant.

V. Service Assainissement - Section de fonctionnement et section d'investissement

Le budget 2021 du service assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 064,52 € en section de fonctionnement et à la somme de 39 686,52 € en section investissement, soit au total toutes sections confondues 45 751,04 €.

En section de fonctionnement, autrement dénommée section d'exploitation, les principales recettes viennent des redevances « assainissement collectif » et « modernisation des réseaux de collecte » pour un montant respectif de 2 400,00 € et 650,00 € et du résultat reporté pour 2 878,52 €. En ce qui concerne la principale dépense, c'est le poste relatif à l'entretien et aux réparations des réseaux qui est le mieux pourvu avec 3 195,52 €.

Enfin, si en section investissement c'est le résultat reporté qui constitue la principale recette avec 37 348,52 € ; c'est en dépenses le poste des opérations d'équipement qui est le mieux doté avec 39 550,52 €.

VI. CCAS - Section de fonctionnement

Le budget 2021 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000,00 €. Cette année encore la principale recette provient du résultat reporté pour 2 570,00 €. Quant à la principale dépense, elle est inscrite au chapitre des charges à caractère général avec 1 600,00 € et devrait normalement servir à financer le repas de Noël offert aux aînés de la Commune ou des colis.

VII. Conclusion

Les trois budgets susmentionnés ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

L'Adjointe au Maire,
Odette PERGHER.